

Interpellation au sujet d'une subvention exceptionnelle versée en 2019 à « Piscine de Bassins SA »

Séance du conseil communal de Bassins du 23 juin 2020

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal 04/20 relatif à une demande d'annulation de créance de CHF 600'000 en faveur de la Piscine de Bassins SA présente en annexe 1 le rapport de gestion de la Piscine de Bassins SA.

Ce document, daté du 11 octobre 2019, fait mention à la première page d'une subvention exceptionnelle de CH 66'805.95 comptabilisée (comptes clos au 30.06.2019) mais non validée formellement par la commune.

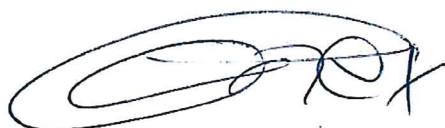
Non budgétée et hors compétences municipales, cette subvention exceptionnelle devant être soumise au Conseil Communal pour approbation.

La 3^{ème} page de ce même rapport de gestion indique que le versement de cette subvention a permis à la Piscine de Bassins SA de ne pas tomber sous le coup de la disposition du code de obligations, article 725.

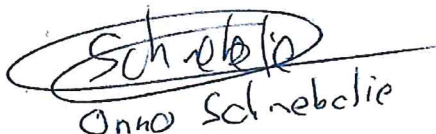
Par la présente, nous prions la Municipalité selon l'article 62 du règlement du conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes au sujet de cette subvention.

- Pourquoi cette approbation n'a-t-elle pas été demandée au Conseil Communal ?
- Pourquoi une assemblée extraordinaire du Conseil Communal n'a-t-elle pas été convoquée rapidement ?
- Pourquoi ne pas avoir au moins demandé cette approbation au conseil communal d'octobre ou de décembre ?
- Quelles sont les conséquences de ne pas avoir demandé l'approbation de la subvention au Conseil Communal ?

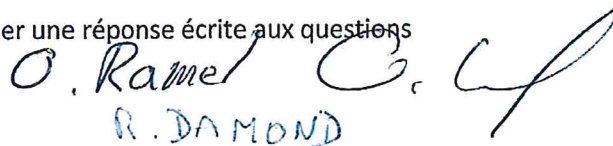
Nous remercions la Municipalité de bien vouloir donner une réponse écrite aux questions susmentionnées pour le prochain conseil communal.



Christine Basso - M. Basso



Onno Schnebelie



R. DAMOND

